

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 27 octobre 2021. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le vingt-septième jour d'octobre deux-mille-vingt-et-un, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 35 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11491-10-2021 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 octobre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 octobre 2021 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11492-10-2021 TNO

Contrat de déneigement de la portion de route Saint-Bernard-des-Lacs et du stationnement de la Salle des loisirs de Cap-Seize, 2021-2023, Régis St-Laurent

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de la portion de route Saint-Bernard-des-Lacs et du stationnement de la Salle des loisirs de Cap-Seize est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*, lequel porte le numéro 2020-384 TNO ;

CONSIDÉRANT la soumission de M. Régis St-Laurent, couvrant la période du 1^{er} novembre au 30 avril, pour deux ans, soit de 2021 à 2023, au cout de 80 482,50 \$, incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. adjuge le contrat de déneigement de la portion de route Saint-Bernard-des-Lacs et du stationnement de la Salle des loisirs de Cap-Seize à M. Régis Saint-Laurent, couvrant la période du 1^{er} novembre au 30 avril, pour deux ans, soit de 2021 à 2023, au cout de 80 482,50 \$, incluant les taxes.
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat avec M. Régis St-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11493-10-2021 TNO

Signature de l'entente de fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels avec la MRC de La Matanie

CONSIDÉRANT le départ de l'inspecteur municipal de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT les responsabilités du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, envers ses citoyennes et citoyens des territoires non organisés en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la direction de la MRC de La Haute-Gaspésie et les représentants de la MRC de La Matanie pour une entente de fourniture de services à cet effet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC, une entente de fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels avec la MRC de La Matanie pour cinq ans et se renouvèlera automatiquement pour des périodes successives d'une année, à moins que l'une des parties informe l'autre de son intention d'y mettre fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11494-10-2021 TNO

Mme Valérie Charest fonctionnaire désignée pour l'application des différents règlements en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels

CONSIDÉRANT l'éventuelle entente de fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels entre la MRC de La Haute-Gaspésie et la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit désigner un fonctionnaire pour l'application des différents règlements en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, nomme Mme Valérie Charest fonctionnaire désignée pour l'application des différents règlements en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 19 h 37.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.
